



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion Mercredi 29 mai 2019 à 12h00, par Conférence Téléphonique

Présidence : **M. Daniel FONTENIAUD**

Présents : Roger BOREY – Michel BOURNEZ – Christophe CAILLIET – Bernard CARRE – Jean-Marie COPPI – Roland COQUARD – Gérard GEORGES – Jean-François GONDELLIER – Michel NAGEOTTE – Gérard POPILLE – Philippe PICHERY – Christian RENIER – Alain RICHARD – Daniel ROLET – Emmanuel SAILLARD – Françoise VALLET – Thierry WANIART

Excusés : Patricia BEAURENAUD – Catherine BOLLEA – Daniel DURAND – Joël GODARD – Marilyn GRANDVOINNET – Sébastien IMBERT – Laurent KLIMCZAK – Christian PERDU – Patrick PONSONNAILLE – Philippe PRUDHON – Jacques QUANTIN (*donne pouvoir à Alain RICHARD*) – Michel SORNAY – Nicolas VUILLEMIN (*donne pouvoir à Roland COQUARD*)

Assistent : Christophe FESSLER – René FRANQUEMAGNE – Vincent SZMATULA

1 – DOSSIERS DE FUSION

Dans le prolongement du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mai dernier et suite à l'étude des pré-projets de fusion par les Districts concernés, la CRSROC (*Commission Régionale des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs*) et la CRCC (*Commission Régionale du Contrôle des Clubs*), le Conseil d'Administration émet les avis suivants :

Vu l'article 39 des R.G. de la F.F.F.,

• District de l'YONNE:

Fusion entre les clubs *AVALLON VAUBAN F.C. (554361)* et *C.O. AVALLON (506801)*,

Nouveau club : AVALLON FOOTBALL CLUB OLYMPIQUE

Le Conseil d'Administration prend connaissance de l'avis favorable du District de l'YONNE et de la CRCC qui constate que les critères exigés sont respectés. Par ces motifs, le Conseil d'Administration émet à l'unanimité un avis favorable.

• District DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT :

Fusion entre les clubs RACING BESANÇON (550453) et BESANÇON FOOTBALL (582404),

Nouveau club : RACING BESANÇON FOOTBALL CLUB

Le Conseil d'Administration prend connaissance de l'avis défavorable du District du DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT et de la CRCC qui constate que les critères exigés en vertu de l'article 39 des RG de la FFF ne sont pas respectés puisque la situation financière nette d'un des clubs ne sera pas équilibrée à la date de la fusion. Par ces motifs, le Conseil d'Administration émet à l'unanimité un avis défavorable (M. PICHERY ne prend pas part au vote).

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Daniel FONTENIAUD

Jean-Marie COPPI